

# L'Aubrac devient le 53e Parc naturel régional



**Après la Sainte Baume, Parc naturel régional créé le 21 décembre 2017, l'Aubrac vient d'être classé Parc naturel régional par décret du 1er ministre le 23 mai. Le Parc de l'Aubrac, situé au Sud du Massif central rassemble 64 communes, à cheval sur les Régions Auvergne-Rhône Alpes et Occitanie et sur les départements de l'Aveyron, du Cantal et de la Lozère.**

## **L'Aubrac, un massif de moyenne montagne**

Situé aux confins de deux régions et de trois départements, éloigné des centres de décisions, l'Aubrac se définit d'abord comme un massif de moyenne montagne, ceinturé par les rivières Lot et Truyère, au sud du Massif central. C'est un « pays de hautes terres », marqué en son cœur par le témoignage d'activités volcaniques à l'origine de vastes plateaux que les hommes ont su apprivoiser en les défrichant, pour créer un « pays d'herbe », ressource qui constitue aujourd'hui le socle de l'économie et le support d'une exceptionnelle biodiversité.

C'est un territoire de contrastes, tant par les variations d'altitude, les influences climatiques et la forte saisonnalité, que par la variété des roches et des paysages. Il abrite des milieux naturels rares (tourbières, prairies naturelles...), des espèces et habitats relictuels, une flore très diversifiée mais aussi tout un patrimoine agropastoral au rôle et à l'architecture bien spécifique : burons, drailles, granges étables... Ses paysages emblématiques semblent animés par l'architecture vivante des troupeaux en liberté. Cette région peut d'ailleurs s'enorgueillir de la race bovine à qui elle a donné son nom : l'Aubrac, synonyme de notoriété qualitative et bel exemple de maintien et de développement d'une race rustique adaptée à son terroir ; en témoigne le logo du Parc choisi après une large concertation des habitants.

La maxime du Parc : « La tradition sans modernité est stérile, la modernité sans tradition est aveugle »

## **Le projet de territoire**

Le projet de Parc naturel régional de l'Aubrac reflète la volonté des hommes et des femmes du territoire de poursuivre les réussites d'hier et d'en développer de nouvelles, pour renforcer le développement durable du territoire.

Les **spécificités** de l'Aubrac constituent la base du projet de territoire :

Un espace rural de moyenne montagne, aux confins...

un territoire parcouru de longue date, modelé par les moines d'Aubrac, au carrefour de plusieurs régions historiques, naturelles et administratives

un massif volcanique bordé par les vallées du Lot et de la Truyère, au relief cloisonné

... au cœur des espaces ruraux et naturels du Massif central...

un emplacement « pivot » de l'Aubrac, au sein du réseau des Parcs qui l'entourent

une diversité de milieux naturels, agropastoraux, humides et forestiers ; des richesses patrimoniales qui « légitiment » la place de l'Aubrac au sein de ces espaces préservés

... qui peine à maintenir sa population et en accueillir de nouvelles...

une population qui vieillit

une répartition inégale des habitants entre un « cœur » très rural et des bourgs-centres « attractifs », en périphérie

... mais doté d'une forte identité, reposant sur des patrimoines matériels et immatériels remarquables...

une culture agropastorale multiséculaire

une relance des ressources du territoire dans « l'esprit des lieux » et une reconnaissance avérée des patrimoines locaux

une identité forte et partagée

... un « capital » confronté à des évolutions qu'il convient d'anticiper et d'accompagner pour garantir et renouveler un Aubrac ouvert, dynamique et porteur d'avenir.

### **Les défis à relever :**

3 défis sont à relever pour préserver ces spécificités et la forte identité de l'Aubrac qui suscitent de la part de ses habitants, un sentiment affirmé d'appartenance, et hors de ses « frontières », une véritable reconnaissance.

#### **1. L'Aubrac, territoire rural « vivant »**

La « solidité » démographique et humaine est un défi majeur pour l'Aubrac :

maintenir la population et en attirer de nouvelles, « solidariser » les jeunes avec leur pays, tout en veillant au bien-être des aînés.

conforter la qualité de vie de tous, que l'on habite le « cœur » du territoire ou ses marges.

#### **2. Pérenniser et renouveler l'identité « Aubrac » est un autre grand défi :**

en mettant les patrimoines au cœur du projet et en définissant une stratégie ambitieuse de préservation et de valorisation, tout en adoptant les principes du développement durable.

pour permettre une transmission aux générations futures afin qu'elles puissent à leur tour construire leur projet de vie, ici.

#### **3. Un territoire « décroissant » et ouvert**

L'action des moines d'Aubrac au Moyen-Âge a défini les contours et les modes de fonctionnement du territoire agropastoral. Mais le cloisonnement administratif a depuis lors ralenti les coopérations, les échanges naturels à l'échelle du territoire. Le troisième défi consiste donc à retrouver une « unité » pour orienter l'action des collectivités et des habitants, vers un développement et une valorisation concertés et coordonnés du massif de l'Aubrac.

### **La Charte du Parc :**

Véritable feuille de route pour les 15 années à venir, la Charte du Parc de l'Aubrac, s'articule autour de 4 axes stratégiques et 37 mesures opérationnelles (= « plan d'actions »).

Le premier « pilier de l'édifice », l'axe transversal, encourage la coopération, le décroissant et la désaisonnalité, l'éducation et la sensibilisation, préalables à toute action de gestion équilibrée et durable du territoire. Le projet de développement durable de l'Aubrac repose ensuite sur trois fondements, les axes 1 à 3 de la Charte, qui sont respectivement dédiés :

Axe 1 = à la préservation, la gestion et la valorisation des patrimoines naturels, paysagers et culturels ;

Axe 2 = à la pérennité d'une dynamique économique locale ;

Axe 3 = au renforcement de la qualité de vie.

## **L'histoire du projet**

Après la Sainte Baume, Parc naturel régional créé le 21 décembre 2017, l'Aubrac vient d'être classé Parc naturel régional par décret du 1er ministre le (date à définir). Le PNR de l'Aubrac, situé au Sud du Massif central rassemble 64 communes, à cheval sur les Régions Auvergne-Rhône Alpes et Occitanie et sur les départements de l'Aveyron, du Cantal et de la Lozère.

L'histoire du projet trouve son origine dans les actions de relance des produits identitaires, dans les années 70 (race Aubrac, fromage de Laguiole, couteaux...) suivies par le développement du tourisme autour du chemin de St Jacques de Compostelle, des Transhumances ou encore de la randonnée estivale et nordique.

A la fin des années 2000, forts de ces expériences, de la reconnaissance de l'identité territoriale et d'une notoriété grandissante, et afin de prendre en compte les enjeux de développement durable et de préservation des patrimoines, socio-professionnels et élus décident de s'engager dans une démarche de création d'un Parc naturel régional.

La mise en place d'une association d'émergence du PNR regroupant les 3 Régions de l'époque, les 3 départements et les collectivités locales marque, en 2011, le lancement officiel de la procédure. L'élaboration de la Charte du Parc, reposera ensuite, pour chaque phase de la démarche (diagnostic territorial, définition des enjeux, rédaction des mesures) sur un processus participatif associant plus de 780 partenaires (collectivités, élus, institutions) et acteurs locaux (socioprofessionnels et membres associatifs). Elle s'est achevée en fin d'année 2017 par une adhésion massive des collectivités locales au projet.

## **Le réseau des Parcs naturels régionaux**

Rejoindre aujourd'hui la famille des PNR signifie pour l'Aubrac d'être reconnu comme un territoire d'exception, pour son identité et ses patrimoines naturels, culturels et paysagers remarquables mais fragiles.

10ème Parc naturel régional de la Région Auvergne-Rhône Alpes et 7ème Parc naturel régional de la Région Occitanie, le PNR de l'Aubrac fait le lien, de par sa situation géographique entre deux Parcs naturels régionaux historiques : celui des Grands Causses, au Sud et celui des volcans d'Auvergne, au Nord-Ouest.

Il vient compléter le réseau des Parcs naturels régionaux qui rassemble aujourd'hui plus de 4400 communes, 4 millions d'habitants et 8,7 millions d'hectares, soit un peu plus de 15 % du territoire national.

## **En connaître davantage sur le projet :**

Un [site Internet](#) présente le territoire, le futur Parc et les actions de préfiguration

Une lettre trimestrielle d'information électronique est diffusée sur inscription, ou consultable en ligne.

Retrouvez également le futur [PNR sur Facebook](#) :

Coordonnées : Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Aubrac / Place d'Aubrac / 12470 AUBRAC / Tel : 05 65 48 19 11 / [info@projet-pnr-aubrac.fr](mailto:info@projet-pnr-aubrac.fr)

Liens utiles

[Le site Internet du Parc](#)

[La page Facebook du Parc](#)

Contact

Parc naturel régional de l'Aubrac / Place d'Aubrac / 12470 AUBRAC / Tel : 05 65 48 19 11 / [info@projet-pnr-aubrac.fr](mailto:info@projet-pnr-aubrac.fr)